

Assurance Décès

Ne rien laisser au hasard...



OBJET

- **Versement d'un capital**, en cas de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou d'Invalidité Permanente Totale (IPT) de l'assuré

CIBLE

- **Toute personne soucieuse** de prévoir sans grands frais **une sécurité financière** pour ses proches, en **exonération de droits de succession** (selon la législation en vigueur)
- Adhésion de **18 à 74 ans**, pour la garantie Décès/PTIA
- Adhésion de **18 à 59 ans**, pour l'option IPT

GARANTIES

- Versement d'un capital de **10.000 € à 250.000 € en cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie**, par tranche de 5.000 €
- Une **garantie Invalidité Permanente Totale**, qui ne met pas fin au contrat en cas de sinistre

TARIF

- Par tranches d'âges
- En fonction de la **dernière table de mortalité** constatée par l'INSEE
- A lecture directe

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com